

Séance du 03 octobre 2024

Délibération n° 2024/71

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la commune de Saint Hilaire de Voust - Rue du Mesnil

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

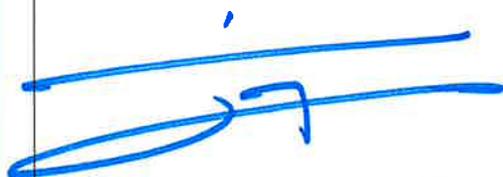
Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet d'habitat approuvée par le Conseil d'Administration du 24 février 2022,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la commune de Saint Hilaire de Voust et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet d'habitat en Centre-bourg, Rue de Mesnil,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture

Le

Préfecture de la Vendée
DCPAT

04 OCT. 2024

COURRIER ARRIVÉ LE